



Le Pacs et l'union libre ont plus de succès dans la région

En 2016 en Occitanie, 7,4 % des personnes qui vivent en couple sont pacsées, c'est un peu plus qu'en moyenne en France (hors Mayotte). Néanmoins, cette forme d'union est beaucoup moins fréquente que le mariage, majoritaire, et l'union libre.

Le type d'union diffère nettement selon l'âge, la catégorie sociale, le diplôme, le nombre d'enfants ou encore le département de résidence.

Élodie Martal, Insee

Au 1^{er} janvier 2016, en Occitanie, les couples cohabitants (*définition*) rassemblent 2,7 millions de personnes. Parmi elles, 200 000 sont pacsées, soit 7,4 % contre 7,0 % en France (hors Mayotte). La région Occitanie arrive en troisième position, après la Bretagne (8,1 %) et les Pays de la Loire (7,8 %). L'union libre est également un peu plus répandue et concerne 21,2 % des couples cohabitants, contre 20,6 % en France.

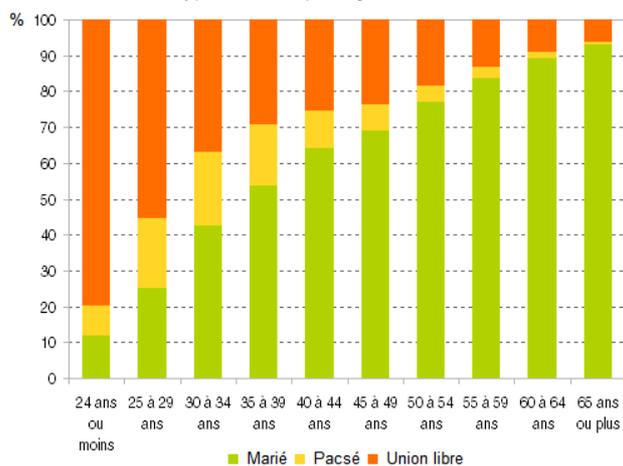
Mais, dans la région comme ailleurs, le mariage est de très loin la forme d'union la plus fréquente : 71,4 % des personnes vivant en couple sont mariées. Cette part est néanmoins inférieure à celle observée au niveau national (72,4 %).

Union libre pour les moins de 30 ans, Pacs pour les jeunes trentenaires, mariage au-delà

En Occitanie, c'est entre 30 et 34 ans que la part des pacsés parmi les personnes vivant en couple est la plus élevée (21 %) (*figure 1*),

1 personne sur 5 vivant en couple, ayant entre 30 et 34 ans, est pacsée

Répartition des personnes vivant en couple cohabitantes en Occitanie selon le type d'union, par âge



Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016

alors qu'en France, les 25-29 ans sont les plus concernés (19 %). À partir de 35 ans, comme au niveau national, le nombre de pacsés diminue et ne concerne plus que 1 % des couples à partir de 65 ans.

L'union libre est très répandue chez les moins de 30 ans (63 %), un peu plus qu'au niveau national (60 %). Puis, la proportion de mariages augmente avec l'âge des conjoints : à partir de 30 ans, c'est la forme d'union la plus répandue. Parmi les personnes âgées de 30 à 34 ans en couple cohabitantes, 42 % sont mariées et 37 % vivent en union libre. Quel que soit l'âge, le Pacs et l'union libre sont plus fréquents en Occitanie qu'en moyenne en France.

Les cadres et les professions intermédiaires choisissent davantage le Pacs

En Occitanie, comme en France, lorsqu'ils vivent en couple, les cadres et les professions intermédiaires sont les catégories sociales les plus enclines à se pacser : 12 % des cadres et 11 % des professions intermédiaires (*figure 2*). Les inactifs non retraités¹ et davantage encore les agriculteurs se pacsent beaucoup moins. Ces deux catégories sociales sont plus souvent mariées, mais un peu moins qu'au niveau national.

Quant aux unions libres, elles sont plus fréquentes chez les ouvriers et les inactifs (hors retraités), en Occitanie comme en France.

Le niveau de diplôme influe également sur la probabilité d'être pacsé : 13 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont pacsés contre 2 % parmi les personnes n'ayant pas de diplôme.

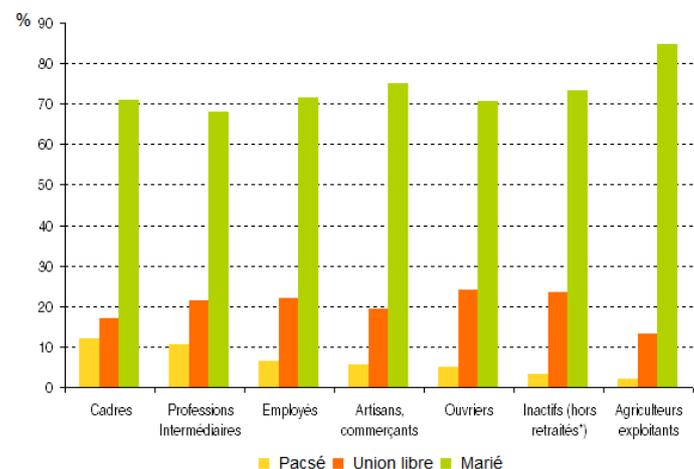
Le fait d'avoir un enfant joue également en faveur du Pacs. Ainsi, 13 % des personnes vivant en couple avec au moins un enfant sont pacsées, contre 4 % pour celles sans enfant.

¹ Les retraités sont classés dans la catégorie sociale correspondant à leur ancienne profession.

En revanche, le Pacs diminue avec le nombre d'enfants au profit du mariage : seulement 3 % des couples vivant avec 4 enfants ou plus sont pacsés, alors que 76 % sont mariés.

2 Le Pacs a plus de succès chez les cadres

Répartition des personnes vivant en couple cohabitant en Occitanie selon le type d'union, par catégorie sociale



* les retraités sont classés dans la catégorie sociale correspondant à leur ancienne profession.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016

La Haute-Garonne, championne du Pacs

La Haute-Garonne est le deuxième département français où la proportion de personnes pacsées est la plus importante (9,5 %), après l'Ille-et-Vilaine (10,2 %). Les personnes en couple y sont jeunes et plus diplômées en moyenne, deux caractéristiques associées à une forte inclinaison pour le Pacs.

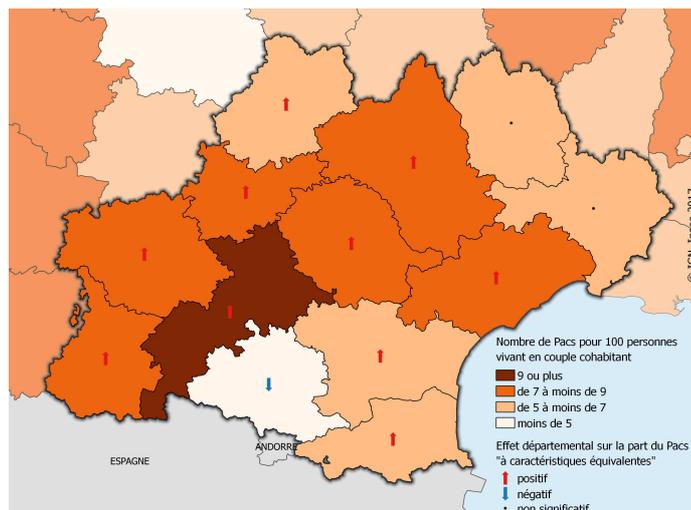
Les disparités entre les 13 départements de la région sont très fortes. Aux deux extrêmes, la Haute-Garonne affiche une proportion de personnes pacsées deux fois supérieure à celle de l'Ariège (figure 3).

Cet écart entre la Haute-Garonne et l'Ariège ne se retrouve pas pour l'union libre : lorsqu'elles vivent en couple, la proportion de personnes en union libre est respectivement de 23 % et 22 % dans ces deux départements aux caractéristiques bien différentes en matière d'âge, de niveau de diplôme et de catégories socioprofessionnelles.

Dans le Gers, le Tarn, les Pyrénées-Orientales et le Gard, 74 % des personnes cohabitant en couple sont mariées, davantage qu'au niveau régional en moyenne (71 %). Nîmes est ainsi l'une des grandes villes françaises où les couples sont le plus souvent mariés (77 % des conjoints). À l'inverse, le mariage est beaucoup moins fréquent dans l'Hérault (71 %) ou en Haute-Garonne (67 %). La Haute-Garonne arrive ainsi en troisième position des départements où le mariage est moins fréquent, après la Guyane puis Paris. Montpellier et Toulouse font ainsi partie des grandes villes de France où la proportion des personnes mariées parmi les couples cohabitants est la plus faible (60 % à Montpellier et 58 % à Toulouse).

3 La Haute-Garonne, 1^{er} département de la région où la part des personnes pacsées est la plus importante

Nombre de Pacs pour 100 personnes vivant en couple cohabitant en Occitanie



Lecture : 9,5 % des couples cohabitants en Haute-Garonne sont pacsés. Cette proportion est plus élevée qu'à l'attendu, compte tenu des caractéristiques qui favorisent le Pacs, dans ce département où la population est plus jeune et plus diplômée en moyenne (↑). À l'inverse, les couples ont moins recours au Pacs en Ariège, même si l'on tient compte des caractéristiques du département (↓).

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016

Source et définition

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2016, qui inclut des questions sur le mode de vie (« Vivez-vous en couple ? ») et sur la situation conjugale (marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire). Cette dernière question remplace, depuis 2015, la question qui portait uniquement sur l'état matrimonial légal (marié(e), veuf(ve), divorcé(e), célibataire), afin de tenir compte du développement d'autres formes d'unions que le mariage.

Fondée sur une seule année d'enquête (et non sur cinq comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement), ces nouvelles données ne peuvent être exploitées qu'à des échelons géographiques agrégés (les départements et les communes de plus de 100 000 habitants). Ces résultats portent uniquement sur la France hors Mayotte.

Un **couple cohabitant** est constitué de deux personnes partageant la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : 2493-4704
© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017
- « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018

